

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1582

25 juin 2012

SOMMAIRE

2M Management S.A.	75924	Resto Invest S.A.	75921
2PM Investment Sicav	75933	RJ Two S.à r.l.	75922
Acacia S.à r.l.	75898	RMRE	75923
Balta Reinsurance	75921	ROBUST, Rules Orchestrator for Your Business Trunk Sàrl	75924
Bambo S.A.	75904	RP Residential Assembly S.à r.l.	75924
Black Grafton Invest 1 S.C.	75926	Sagres Participations S.A.	75932
Carbon Trade & Finance SICAR S.A.	75911	SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA	75929
Carpathian Properties S.à r.l.	75898	Scarlett S.à r.l.	75932
Claytone International S.A.	75929	Sensient Technologies Luxembourg Sàrl	75925
C.R.B. S.A., SPF	75936	Serbia BroadBand S.à r.l.	75925
Credit Suisse Nova (Lux)	75902	Sereno S.A.	75933
Cytec Luxembourg International Holdings S.à r.l.	75890	Sermatec S.à r.l.	75933
European Value Partners SICAV-SIF	75917	Sharewood S.A.	75933
GCL Holdings LP S.à r.l.	75932	Simon Ivanhoe II S.à r.l.	75926
Hipoteca II Lux S.à r.l.	75908	SOF-VII Asian Hotel Holdings, S.à r.l.	75934
IK Investment Partners S.à r.l.	75914	Sogecol SA	75904
MD Invest Import-Export S.à r.l.	75905	SOMALRE, Société de Réassurance Tankett	75936
Pan European Real Estate Invest	75922	SplitArt S.A.	75920
Pegaso Finance S.à r.l.	75890	Studio 128 Sàrl	75936
Peonia S.A. SPF	75905	Sunrise Communications Holdings S.A.	75928
PET Packaging S.à r.l.	75904	Sunrise Communications International S.A.	75929
Phisoli Holding S.A. SPF	75904	Swan S.A.	75912
PR Distribution	75908	Swiss Alpha, SICAV	75932
Promotions Luxembourg S.A.	75925	Terryglas S.à r.l.	75934
Property Partners Residential	75907	T.S.R. (Time Share Renting) S.A.	75936
Qubica Lux S.à r.l.	75910	V.G. NAILS S.à r.l.	75921
Rally Lux Holding Two S.à r.l.	75912	VOD-K	75934
RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	75911		
Rechem S.A.	75912		
Red Ground S.A.	75918		
Reese S.à r.l.	75903		
REKP S.à r.l.	75918		
Residential Assembly JV	75911		

Pegaso Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.008.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060955/9.

(120086208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Cytec Luxembourg International Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.505.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirteenth day of June.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., a company existing and incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered address at CT Corporation System, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

here represented by Mrs. Flora GIBERT employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association, which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. To the fullest extent not exceeding any special license requirements, the purpose for which this Company is established is to engage in all businesses operations and activities as may be permitted under the Law and not in limitation of the foregoing the Company may engage in the following:

(a) To undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans;

(b) Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests;

(c) In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees; and

(d) The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company has the corporate form of a Société à responsabilité limitée (a private limited liability company). The Company will have the name "Cytec Luxembourg International Holdings S.à.r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred in any municipality place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be increased/decreased only by a decision of an extraordinary general meeting of its shareholders and in observance of the provisions in Article 14.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. All notices, summonses and other notifications by the Company to joint co-owners will be deemed to occur validly and exclusively when delivered to the appointed common representative.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («board»), composed of manager(s) of category A and category B. The initial board of managers shall consist of two (2) individuals appointed by the single shareholder, one (1) for category A and one (1) for category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purposes (see Article 2), however, the terms of this Article 12 shall have been complied with the exception of those acts that according to Law and these Articles of Association are reserved to the general meeting.

The board can deliberate without the managers being physically gathered in the same place, by means of telecommunication devices, such as a telephone or video conference.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers subject however to Article 12 below.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers and if managers of category A are only appointed, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any one of them.

Subject to Article 12 to the fullest extent permitted under Law, in case of plurality of managers and if both manager (s) of category A and manager(s) of category B are appointed, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of 2 managers, one from category A and one from category B or by such individual manager as may be authorized and empowered by all of the managers of category A and category B by unanimous written consent of all such managers.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs can be managed by the sole shareholder or, in case the Company has more than one shareholder, by the shareholders acting under their joint signatures. Subject to the Article 12, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted as follows:

(a) resolutions can be adopted without a preceding deliberation by unanimous written consent as follows:

i) If all the managers have signed a document containing a statement that they are in favor of resolution of the managers in terms set out in the document, a resolution in those terms shall be deemed to have been passed at a meeting of the managers held on the day on which the document was signed and at the time at which the document was last signed by a manager or, if the managers signed the document on different days, on the day on which, and at the time at which, the document was last signed by a manager.

ii) Two (2) or more separate documents containing statements in identical terms each of which is signed by one (1) or more managers shall together be deemed to constitute one document containing a statement in those terms signed by those managers on the respective days on which they signed the separate document.

(b) The following transactions require the unanimous consent of all the managers of category A and of category B either at a meeting at which a quorum of all the managers are participating or pursuant to unanimous written consent:

i) Any transaction by the Company for the acquisition, by purchase or otherwise, of any capital asset (excluding raw materials, work-in-process, finished-goods or inventories of chemical products) at a cost in excess of the U.S. dollars equivalent of one hundred thousand dollars (USD 100,000).

ii) Any series of transactions by the Company for the acquisition, by purchase or otherwise of any capital assets (excluding raw materials, work-in-process, finished-goods or inventories of chemical products) at a cost which in the aggregate exceeds the U.S. dollars equivalent of one hundred and fifty thousand dollars (USD 150,000) in any calendar year.

iii) Sale, lease or other disposition to third parties of

A) all or substantially all of the assets of the Company; or

B) the sale of any asset (excluding raw materials, work in process, finished-goods or inventories of chemical products in the ordinary course) with a fair market value that exceeds the U.S. dollars equivalent of one hundred thousand dollars (USD 100,000).

iv) Making, issuing or executing in the name or on behalf of the Company any private bond, mortgage, deed of trust, guarantee, indemnity bond, surety bond note, accommodation paper, accommodation endorsement, debenture, interest rate swap, collar or cap or other similar instrument or agreement, sale and leaseback, pledge, letter of credit, promissory note, loan agreement or other evidence of debt.

v) Purchase or conveyance of real property.

vi) Entering into any lease or other rental of real property with a rent obligation (after giving effect for right to early termination) in excess of the U.S. dollars equivalent of one hundred thousand dollars (USD 100,000).

vii) Assigning all or any of the assets of the Company in trust for or otherwise making any composition for the benefit of creditors or voluntarily commending any proceeding with respect to the Company under any bankruptcy, insolvency, reorganization, arrangement, dissolution or liquidation statute or regulation or consenting to or acquiescing in any such proceeding being filed or commenced against the Company.

(c) If the Company has only one manager and the manager records in writing his or her decision to a particular effect, the recording of the decision:

(i) counts as the passing by the manager of a resolution to that effect; and

(ii) has effect as minutes of the passing of a resolution to that effect; and

(d) if the Company has only one manager and the manager records in writing his or her declaration to a particular effect, the recording of the declaration:

(i) counts as the making of a declaration to that effect made at a meeting of the managers; and

(ii) has effect as minutes that record the making of the declaration.

(e) All acts done by any meeting of the managers or of a committee of managers or by any person acting as a manager are, notwithstanding that it is afterwards discovered that there was some defect in the appointment of a person to be a manager or a member of the committee, or to act as, a manager, or that a person so appointed was disqualified, as valid as if the person had been duly appointed and was qualified to be a manager or to be a member of the committee.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company except for fraud or bad faith as prescribed by law.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting and may exercise such powers by written consent in lieu of a meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts will show the profit of the interim period, including profits carried forward and reserves available for distribution.

Art. 18. The voluntary winding up of the Company can only be decided by an extraordinary general meeting with due observance of the rules set out by law.

The general meeting of the wound up Company can at the time of winding up and by majority shareholder(s) representing at least 75% of the capital vote, appoint and discharge one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., prenamed, represented as stated hereabove, declares to have fully paid in the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Associate has taken the following resolutions:

- 1) The Company will be administered by the following persons, who are appointed for an unlimited period of time:

Manager of category A:

- Mr. Francis Zéler, born on May 5, 1966 in Bastogne (Belgium), and having its professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

Manager of category B:

- Mr. Adrianus Laurentius Schiebroek, born on November 24, 1957 in Waddinxveen (The Netherlands), and residing at 17, Dr. A. Scheygrondlaan, 2811 GN Reeuwijk (The Netherlands);

- 2) The address of the company is fixed at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., une société constituée et existant sous les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à CT Corporation System, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique,

Ici représentée par Madame Flora GIBERT employée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la/le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois réglementant une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société, lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Au sens le plus large ne nécessitant aucune autorisation spéciale, la Société a pour objet d'entreprendre toutes opérations commerciales et toutes activités autorisées par la Loi et sans limitation de ce qui précède, la Société peut effectuer les opérations suivantes:

(a) Entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient elle-même. Ces prêts seront refinancés entre autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

(b) La Société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

(c) En particulier, la Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, actions et brevets, de toute origine, participer à la création au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, actions et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres, actions et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

(d) La Société pourra réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, toute transaction mobilière ou immobilière, que la Société jugera utile au bon accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a la forme juridique d'une Société à responsabilité limitée.

La Société prendra la dénomination de «Cytec Luxembourg International Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité des gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital social pourra être augmenté ou réduit uniquement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés et en conformité avec l'article 14.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices de la Société au prorata du nombre de parts en circulation.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, ceux-ci seront tenus de désigner un mandataire commun pour exercer leurs droits à l'égard de la Société. Toutes convocations, assignations ou autres notifications de la Société aux co-propriétaires seront considérées comme valablement et exclusivement faites, lorsqu'elles seront délivrées au mandataire commun désigné.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Lorsque plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent le conseil de gérance («le Conseil»), composé de gérants de catégorie A et de catégorie B. Le premier conseil de gérance sera formé de 2 (deux) personnes nommées par l'associé unique, 1 de catégorie A et 1 de catégorie B.

Le/les gérants ne doit/doivent pas obligatoirement être associé(s). Le/les gérants est/sont révocable(s) à tout moment.

Dans les relations avec les tiers, le/les gérant(s) aura/auront tous les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'effectuer et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet de la Société (voir l'Article 2), cependant, les termes de cet Article 12 devront se conformer, à l'exception de ceux qui, en conformité de la Loi et à ces statuts, sont réservés à l'assemblée générale.

Le Conseil peut délibérer sans que les gérants ne soient physiquement réunis au même endroit, en utilisant les moyens de communications, tels que téléphone et vidéo conférence.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi et les présents Statuts à l'assemblée générale des associés, tomberont dans la compétence du gérant, ou en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance conformément cependant à l'Article 12 ci-dessous.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la seule signature de son gérant unique.

En cas de pluralité des gérants et si seulement des gérants de catégorie A sont nommés, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'un d'entre eux.

En conformité de l'Article 12 et au sens le plus large permis par la Loi, en cas de pluralité des gérants et si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B sont nommés, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de 2 gérants, un de la catégorie A et un de la catégorie B, ou par un gérant seul tel qu'il pourrait être autorisé et mandaté par tous les gérants de catégorie A et de catégorie B, par décision écrite unanime de tous ces gérants. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, si la Société a plus d'un associé, par les associés sous leurs signatures conjointes.

En conformité de l'Article 12, le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour l'exécution de tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de gérance, déterminera les responsabilités et rémunération éventuelle de cet agent, la durée de la période de représentation, et toutes autres conditions relatives à ce mandat.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du Conseil de gérance seront adoptées comme suit:

(a) les résolutions peuvent être adoptées sans délibération préalable, par le consentement écrit unanime comme suit:

i) Si tous les gérants ont signé un document contenant une décision pour laquelle ils sont favorables à une résolution des gérants suivant les termes décrits dans le document, une résolution dans ces termes sera considérée comme ayant été prise lors d'une réunion des gérants, tenue le jour pendant lequel le document a été signé et à l'heure à laquelle le document a été signé en dernier par un gérant ou, si des gérants ont signé le document à des jours différents, durant le jour et l'heure de la signature du dernier gérant.

ii) Deux (2) ou plusieurs documents séparés contenant des décisions dans des termes identiques, qui ont été signés par un (1) ou plusieurs gérants, seront considérés constituer un document contenant une décision dans les termes signés par ces gérants aux jours respectifs durant lesquels, ils ont signés le document séparément.

(b) Les transactions suivantes requièrent le consentement unanime de tous les gérants de catégorie A et de catégorie B ou lors d'une réunion à laquelle un quorum de tous les gérants participants ou faisant suite au consentement écrit unanime:

i) Toutes transactions de la Société pour l'acquisition, par achat ou autre, de tous actifs (à l'exclusion de matières premières, travaux en cours, marchandises fabriquées ou stocks de produits chimiques) ayant un coût excédant un montant équivalent à cent mille dollars américains (USD 100.000);

ii) Toutes séries de transactions de la Société pour l'acquisition, par achat ou autre, de tous actifs (à l'exclusion de matières premières, travaux en cours, marchandises fabriquées ou stocks de produits chimiques) ayant un coût excédant un montant équivalent à cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) par année calendrier.

iii) La vente, la location ou autre à des parties tierces, de

A) la totalité ou quasi-totalité d'actifs de la Société; ou

B) la vente de tous actifs (à l'exclusion de matières premières, travaux en cours, marchandises fabriquées ou stocks de produits chimiques) ayant une valeur de marché excédant un montant équivalent à cent mille dollars américains (USD 100.000).

iv) Préparer, émettre ou exécuter au nom et pour compte de la Société toute obligation privée, hypothèque, acte de fiducie, garantie, obligation d'indemnité, bonds de sûreté, documents de logement, document d'endossement, obligation, taux d'intérêt swap, avec des maximum et minimum, ou autre instrument similaire ou contrat, vente ou cession de bail, nantissement, lettre de crédit, promesse de remboursement, contrat de prêt ou autre preuve de dette.

v) L'acquisition ou transmission de biens immobiliers.

vi) La conclusion de tout bail ou autre location de biens immobiliers avec une obligation de louer (après avoir donné effet à une fin anticipée) excédant un montant équivalent à cent mille dollars américains (USD 100.000).

vii) Assigner en fiducie une partie ou la totalité des actifs de la Société ou autrement prendre des dispositions en faveur des créanciers ou recommander volontairement toute action en faveur de la Société contre toute faillite, insolvabilité, réorganisation, arrangement, dissolution ou liquidation statutaires ou régulation ou le consentement ou l'acquiescement de toutes procédures déposées ou commencées contre la Société.

(c) Si la Société a uniquement un gérant et que ce gérant enregistre par écrit sa décision à un effet particulier, l'enregistrement de la décision:

(i) compte comme une résolution passée par le gérant à cet effet; et

(ii) a un effet identique au procès-verbal de prise de cette décision; et

(d) Si la Société a uniquement un gérant et que ce gérant enregistre par écrit sa décision à un effet particulier, l'enregistrement de la décision:

(i) compte comme acte de déclaration ayant été fait lors d'une réunion des gérants; et

(ii) a un effet identique au procès-verbal enregistrant cette déclaration.

(e) Tous actes faits par une réunion des gérants ou d'un comité des gérants ou par toute personne agissant comme gérant sont, nonobstant d'avoir été découvert a posteriori qu'il y ait eu un défaut de nomination d'une personne en tant que gérant ou membre du comité, ou d'agir comme, un gérant, ou qu'une personne ainsi nommée serait disqualifiée, sera aussi valable que si cette personne avait été dûment nommée et serait qualifiée pour être un gérant ou un membre du comité.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative à quelque engagement valablement pris par lui ou par eux pour le compte de la Société, à l'exception d'actes frauduleux ou de mauvaise foi, tels que décrits dans la Loi.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés et peut exercer ces pouvoirs par résolutions écrites en lieu et place de réunion.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires refléteront le bénéfice de période intermédiaire, les bénéfices reportés et les réserves disponibles pour distribution.

Art. 18. La mise en liquidation volontaire de la Société peut uniquement être décidée par une assemblée générale extraordinaire tenue conformément aux prescriptions de la Loi. L'assemblée générale de la Société liquidée peut, au moment de la mise en liquidation et par vote de la majorité des associés représentant au moins 75% du capital, nommer et donner décharge à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC, prénommée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) se trouve, dès à présent, à la disposition de la Société sous les signatures autorisées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitée (loi du 18 septembre 1933) se trouvent accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Résolutions de l'Associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique a pris les décisions suivantes:

1. La Société sera gérée par les personnes suivantes qui sont nommées pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A

- M. Francis Zéler, né le 5 mai 1966 à Bastogne (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L - 8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérant de catégorie B

- M. Adrianus Laurentius Schiebroek, né le 24 novembre 1957 à Waddinxveen (Pays-Bas) et demeurant au 17, Dr. A. Scheygrondlaan, 2811 GN Reeuwijk, Pays-Bas;

2. L'adresse de la Société est fixée au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 18 juin 2012. Relation: LAC/2012/27980. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012071552/422.

(120102482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2012.

Carpathian Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.155.

Acacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.972.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of June, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

1. the board of managers of Carpathian Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 109155 (the Acquiring Company),

hereby represented by Frédéric Pilorget, lawyer (professionally) residing in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of managers of the Acquiring Company dated 11 June 2012, and

2. the board of managers of Acacia S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 5,617,425 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 117972 (the Company Being Acquired, and together with the Acquiring Company, the Merging Companies),

hereby represented by Frédéric Pilorget, lawyer (professionally) residing in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of managers of the Company Being Acquired dated 11 June 2012.

1. Merger proceedings. The Acquiring Company holds 100% of the share capital of the Company Being Acquired.

The Acquiring Company contemplates to merge with and absorb the Company Being Acquired under the simplified procedure (the Merger) provided for by articles 278 and seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

2. Merger method.

2.1 General information concerning Merging Companies

(a) The Acquiring Company (article 261(2) a) of the Law)

Carpathian Properties S.à r.l., as the Acquiring Company, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 109155.

Carpathian Properties S.à r.l. was formed for an unlimited period on 5 July 2005 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary public, then residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°1238 of 19 November 2005. The articles of association of Carpathian Properties S.à r.l. have been amended for the last time on 21 September 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, then residing in Niederanven, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 2135, on 15 November 2006.

Its share capital currently stands at EUR 12,500 and is divided into 375 class A shares and 125 class B shares, having a nominal value of EUR 25 each, issued and fully paid up.

The object of the Acquiring Company is the following:

" **Art. 5.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

(b) The Company Being Acquired (art 261(2) a) of the Law)

Acacia S.à r.l., as the Company Being Acquired, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 117972.

Acacia S.à r.l. was formed for an unlimited period on 29 June 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1715 of 14 September 2006. The articles of association of Acacia S.à r.l. have been amended for the last time on 6 September 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2295 of 27 October 2010.

Its share capital currently stands at EUR 5,617,425 divided into 224,697 shares with a par value of EUR 25, fully issued and paid up.

The object of the Company Being Acquired is the following:

" **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

2.2 Date of Merger's performance for accounting purpose (article 261 (2) e) of the Law)

The operations of the Company Being Acquired shall be treated as for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company as of 31 March 2012.

2.3 Rights conferred to Shareholders or Holders of securities (article 261(2) f) of the Law)

There are no rights conferred or measures proposed by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares.

2.4 Special advantage granted to members of the board of managers/sole manager or to the auditors of the Merging Companies (article 261(2) g) of the Law)

There are no special advantages granted neither to the members of the board of managers/sole manager nor to any auditors of the Merging Companies.

2.5 Date of Merger's effects with regard to the Merging Companies

The Merger shall take effect as between the Merging Companies one month after the publication of the present Merger Proposal in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) in accordance with article 9 of the Law (the Effective Date).

3. Additional note.

3.1 The effect of the Merger shall be inter alia, the transfer of all assets and liabilities of the Company Being Acquired to the Acquiring Company in accordance with the provisions of article 274 of the Law.

3.2 The Acquiring Company will proceed to the perfection formalities where required in order to give effect to the Merger and to the transfer of all assets and liabilities from the Company Being Acquired to the Acquiring Company and communicate in respect of the law provisions all necessary information to the shareholders.

3.3 The Merger will be performed in respect of the legal provision and articles of association of both Merging Companies.

3.4 All the shareholders of the Acquiring Company are entitled, at least one month before the Effective Date (the Period), to inspect at the registered office of the Acquiring Company the documents indicated in article 267 (1) a), b) and c) of the Law and can obtain a free copy of these documents on demand.

3.5 One or more shareholders of the Acquiring Company holding at least 5% (five per cent) of the shares in the subscribed capital are entitled during the Period to require that a general meeting of the shareholders of the Acquiring Company (the Meeting) be called in order to decide whether to approve the Merger.

3.6 In the absence of either the calling of a Meeting or the refusal of this Merger Proposal by a Meeting, the Merger will be binding vis-à-vis third parties on the date of publication of the notary's certificate in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) according to articles 273 (1) and 9 of the Law.

3.7 The Company Being Acquired will cease to exist and all the issued shares will be cancelled.

3.8 The Merging Companies will comply with all legal provisions concerning the statements of possible tax payments or tax resulting from the performance of the transfer of all assets and liabilities in relation with the Merger proceedings.

3.9 Discharge (quitus) is given to the board of managers of the Company Being Acquired for the performance of his mandate until the Effective Date.

3.10 The documents and books of the Company Being Acquired are to be kept at the registered office of the Acquiring Company, being 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3.11 Following the Effective Date, the Acquiring Company will take possession of all the originals of the constitutive and corrective documents as well as the books and other accounting documents, titles deed or relevant papers concerning

all the company's assets, relevant papers concerning company's realized operations, the securities along with all the contracts, archives, pieces of information in relation with the elements and rights given.

The present Merger Proposal will be deposited with the Luxembourg Trade and Company Register and published in the official gazette at least one month ahead of the taking into effect of the operation between the Merging Companies, in accordance with articles 262 and 279 (1) a) of the Law for each of the Merging Companies.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Merger Proposal and of the actions and formalities in accordance with article 271 (2) of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Acquiring Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us the notary, the present original deed.

The present Merger Proposal is worded in English followed by a French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le quatorze juin, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1. le conseil de gérance de Carpathian Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109155, et ayant un capital social de EUR 12.500 (la Société Absorbante),

représenté par Me Frédéric Pilorget, avocat, demeurant (professionnellement) à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante du 11 juin 2012;

2. le conseil de gérance de Acacia S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117972 et ayant un capital social de EUR 5.617.425 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnées),

représenté par Me Frédéric Pilorget, avocat, demeurant (professionnellement) à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la Société Absorbée du 11 juin 2012.

1. Description de la fusion. La Société Absorbante détient 100% du capital social de la Société Absorbée.

La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber la Société Absorbée selon les modalités de la procédure de fusion simplifiée (la Fusion) conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

2. Modalités de la fusion.

2.1 Renseignements généraux concernant les Sociétés Fusionnées

(a) La Société Absorbante (art. 261 (2) a) de la Loi)

Carpathian Properties S.à r.l., la Société Absorbante, est une société à responsabilité limitée organisée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109155.

Carpathian Properties S.à r.l. a été constituée le 5 juillet 2005 en vertu d'un acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant alors à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1238 le 19 novembre 2005. Les statuts de Carpathian Properties S.à r.l. ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 septembre 2006 suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, sous le N° 2135, en date du 15 novembre 2006.

Le capital social émis de la Société Absorbante est de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 375 (trois cent soixante-quinze) parts sociales de classe A et par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toute entièrement libérées.

L'objet social de la Société Absorbante est le suivant:

" **Art. 5.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

(b) La Société Absorbée (art. 261 (2) a) de la Loi)

Acacia S.à r.l., la Société Absorbée, est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117972.

Acacia S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations - C, N° 1715 en date du 14 septembre 2006. Les statuts de Acacia S.à r.l. ont été modifiés pour la dernière fois en date du 6 septembre 2010 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, sous le n° 2295, en date du 27 octobre 2010.

Le capital social émis de la Société Absorbée est de EUR 5.617.425 (cinq millions six cent dix-sept mille quatre cent vingt-cinq euros), représenté par 224.697 (deux cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

L'objet social de la Société Absorbée est le suivant:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

2.2 Date de considération de la Fusion d'un point de vue comptable (art. 261 (2) e) de la Loi)

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies, pour compte de la Société Absorbante, est le 31 mars 2012.

2.3 Droits conférés aux Associés ou Porteurs de titres (article 261(2) f) de la Loi)

Il n'y a pas lieu, pour la Société Absorbante, de proposer des droits ou mesures aux associés jouissant de droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales.

2.4 Avantages particuliers attribués aux membres du conseil de gérance/gérant unique ou aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnées (art 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué ni aux gérants/gérant unique ni aux organes de surveillance et de contrôle des comptes des Sociétés Fusionnées.

2.5 Date d'effet de la Fusion entre les Sociétés Fusionnées

La Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnées à la date d'émission d'un certificat établi par le notaire conformément aux articles 273 (1) de la Loi, c'est-à-dire un mois après la publication du présent Projet de Fusion dans le journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association) en vertu de l'article 9 de la Loi. (la Date d'Effet).

3. Mentions complémentaires.

3.1 L'effet de la fusion doit être entre autre par le transfert des tous actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante en accord avec les dispositions de l'article 274 de la Loi.

3.2 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante et communiquera toutes informations utiles à ses associés de la manière prescrite par la Loi.

3.3 La Fusion sera réalisée en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux Sociétés Fusionnées.

3.4 Tous les associés de la Société Absorbante ont le droit, au moins un mois avant la Date d'Effet (la Période), de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi et peuvent en obtenir une copie intégrale sur demande.

3.5 Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante détenant au moins cinq pour cent des parts sociales du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant la Période, la convocation d'une assemblée générale des associés de la Société Absorbante (l'Assemblée) appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

3.6 A défaut de convocation d'une Assemblée ou de rejet du Projet de Fusion par celle-ci, la Fusion deviendra définitive à l'égard des tiers à la date de la publication du certificat établi par le notaire dans le journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) en vertu des articles 273 (1) et 9 de la Loi.

3.7 La Société Absorbée cessera d'exister et toutes les parts sociales qu'elle a émises seront annulées.

3.8 Les Sociétés Fusionnées se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la Fusion, comme indiqué ci-après.

3.9 Décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société Absorbée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

3.10 Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante au 5, rue Guillaume Kroll, à L-1882 Luxembourg.

3.11 Suivant la Date d'Effet, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous les actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous les contrats, archives et informations relatifs aux éléments et droits apportés.

Le présent Projet de Fusion sera déposé auprès du registre de commerce et des sociétés, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnées, conformément à l'article 262 et 279 a) de la Loi pour chacune des Sociétés Fusionnées.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent Projet de Fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante en raison du présent acte et sont estimés à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête. Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le présent Projet de Fusion a été établi en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Pilorget, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2012. Relation: EAC/2012/7712. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 juin 2012.

F. KESSELER.

Référence de publication: 2012071532/254.

(120102077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2012.

Credit Suisse Nova (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.925.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of the month of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Credit Suisse Nova (Lux), (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 111925, incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary then residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1310 of 1 December 2005 and amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 573 of 5 March 2012.

The Meeting elected as chairman Mr. Ramon BELARDI, Vice President, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The chairman appointed as secretary of the Meeting Ms. Jacqueline SIEBENALLER, Director, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Daniel BREGER, Assistant Vice President, Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 14 of the consolidated articles of Credit Suisse Nova (Lux) by adding the following wording immediately after the first paragraph:

"In particular, a Subfund may subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more Subfunds of the Company in compliance with the Law of 17 December 2010 and the conditions set out in the Prospectus."

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed ne varietur by the proxyholders of the represented shareholders, by the bureau of the Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The present Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on 21 May 2012 to the registered shareholders and publication made in Luxemburger Wort on 25 May 2012.

IV. The resolutions on the agenda require a quorum of 50% of the share capital of the Company and may only be validly take if approved by at least 2/3 of the votes cast.

V. It appears from the attendance list that, out of the 12'157'473.85 shares in issue as at 4 June 2012, 11'502'422 shares are present or represented and that they represent 94.61% of the share capital of the Company.

VI. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After approval of the statements of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Sole resolution

The meeting decides to amend the article 14 of the consolidated articles of the Company by adding the following wording immediately after the first paragraph:

" Art. 14. Powers of the Board Meeting.

(...) In particular, a subfund may subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more Subfunds of the Company in compliance with the Law of 17 December 2010 and the conditions set out in the Prospectus.

(...)"

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: R. BELARDI, J. SIEBENALLER, D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2012. LAC/2012/25659. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070760/65.

(120101770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Reese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.749.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 22 mai 2012:

1. que la démission de M. Ivo Hemelraad en tant que gérant de classe A de la Société est acceptée;
2. que M. Giovanni La Forgia avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe A de la Société et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060968/15.

(120086039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Sogecol SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 64A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.566.

—
EXTRAIT

La société Sogecol S.A., établie et ayant son siège social à 64A, avenue de la Liberté L-4601 Differdange, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 88566 a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur:

Monsieur Marochi Fabio 76A, route de Bascharage L-4513 Nieder Korn

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2012061015/14.

(120085757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

PET Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 119.812.

—
Le Bilan consolidés du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060957/10.

(120085651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Phisoli Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.540.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012060959/12.

(120086090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Bambo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 69.461.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2012

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Natale Capula, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- Est réélu administrateur pour une période de six années, la société Luxembourg Management Services, ayant pour siège social L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- Est réélue commissaire aux comptes pour une période de six années, la société FGS CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 s. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012063606/21.

(120089846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

MD Invest Import-Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 59.370.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 mai 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

MD INVEST IMPORT-EXPORT SARL, dont le siège social à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies, a été dénoncé en date du 27 juin 2000.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Julie Zens, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 juin 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Julie Zens

Le liquidateur

Référence de publication: 2012061145/19.

(120086326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Peonia S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.949.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le seize mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts») sous la dénomination de "PEONIA S.A. SPF".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 5.000.000.-(cinq millions d'euros) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de mai à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille douze.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille treize.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée: CINQ CENTS actions 500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 5.000.000.- (CINQ MILLIONS D'EUROS) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 4.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965,
 - b) Monsieur Henri REITER avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 30 avril 1962.
 - c) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.
- 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2012. Relation: LAC/2012/23273. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060956/122.

(120086229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Property Partners Residential, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.071.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060962/9.

(120085909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Hipoteca II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.239.

En date du 8 février 2012, TCS Investment Holding Company (Offshore) LLC, un des trois associés de la Société a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait à ses deux associés, c'est-à-dire qu'il a transféré 6,387 parts sociales à TCS II REO (Offshore), une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006014, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I., et a transféré 1,113 part sociales à TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006028, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.. Les parts sociales sont réparties à présent de manière suivante:

TCS II REO (Offshore) LLC: 12450 parts sociales

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC: 2550 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Gérant

Référence de publication: 2012061375/22.

(120086495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

PR Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.927.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Philippe ROUIMI, dirigeant de société, né le 3 juillet 1981 à Thionville (France), demeurant à F-57130 Jussy, 17, rue de Metz,

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PR DISTRIBUTION.

Art. 3. La société a pour objet le négoce de tous produits, en particulier le négoce de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Dans le cadre de la vente desdits produits, la société utilisera tous moyens de distribution, en ce compris la vente en ligne par le biais d'un site Internet.

La société pourra encore assurer l'organisation d'événements de toute nature.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

Elle pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société pourra aussi participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Toutes les cent (100) parts sociales de la nouvelle société ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Philippe ROUIMI, prénommé, et libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg, commune de Hesperange.
- 2.- Monsieur Philippe ROUIMI, dirigeant de société, né le 3 juillet 1981 à Thionville (France), demeurant à F-57130 Jussy, 17, rue de Metz, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2012. Relation GRE/2012/ 1813. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060961/118.

(120085504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Qubica Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 108.598.

Suite au décès de Mr MERRICK Bill en date du 20 janvier 2011 ses 4.550 parts sociales ont été transférées à Mme MERRICK Judith Gail, 12 Robinwood Drive - USA - 32779 Longwood (Floride), née le 20 février 1952 à Maury USA - Tennessee.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012060963/12.

(120085997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Carbon Trade & Finance SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.118.

Die Generalversammlung der Aktionäre vom 30. Mai 2012 hat beschlossen:

- Den Rücktritt von Herrn Alexei Obozintsev im Februar 2012 zu bestätigen;
- Herrn Alexey Matveev, geboren am 21 Dezember 1963 in Leningrad, Russland, wohnhaft in 16, Rauschkaya EMB, Moskau, Russland, bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche 2013 abgehalten wird, zum Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach aus folgenden Personen zusammen:

- * Chlodwig REUTER;
- * Paul MOUSEL;
- * David BURNS;
- * Sergei IVANOV;
- * Sascha KLAUS;
- * Ingo RAMMING;
- * Andrey AKIMOV;
- * Matthew SHAW;
- * Alexey MATVEEV.

- Anstelle von KPMG Audit, mit Sitz in 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen beim Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B. 103.590, KPMG Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen beim Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B. 149.133, zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für eine Dauer bis zur Generalversammlung der Aktionäre des Geschäftsjahres 2012, die im Jahr 2013 stattfinden wird, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Mai 2012.

Carbon Trade & Finance SICAR S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2012063639/32.

(120090879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Residential Assembly JV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060969/9.

(120086265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 131.922,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 163.068.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 25 mai 2012

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Mr. Bernhard Ludwig MÜLLER, résidant au 6, rue Kleischter, L-8078 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012060972/15.

(120086192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Rechem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 50.871.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société RECHEM S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060974/11.

(120086343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Swan S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.236.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 mai 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

SWAN S.A., dont le siège social à L- -2180 Luxemburg, 8-10, rue Jean Monnet, a été dénoncé en date du 31 janvier 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Julie Zens, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 juin 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal:

Pour extrait conforme

Maître Julie Zens

Le liquidateur

Référence de publication: 2012061155/19.

(120086323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Rally Lux Holding Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 102.129.

In the year two thousand and twelve,

on the eighth day of the month of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Rally Lux Holding Two S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 28 June 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1029 of 14 October 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 102 129 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 14 April 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1350 of 03 June 2008.

The extraordinary general meeting is declared open with Dr. Wolfgang ZETTEL, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Stefan LAMBERT, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Mélanie JACOBS, residing professionally in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1 To amend the financial year of the Company.

2 To amend article FOURTEEN (14) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolution.

3 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of July of each year and end on the last day of June of the following year.

The extraordinary general meeting of shareholders further resolved that the current financial year which started on the first day of January 2012 shall end exceptionally on the last day of June 2012.

Second resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolved to amend article FOURTEEN (14) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.

As a result, article FOURTEEN (14) shall from now on read as follows:

“ **Art. 14. Financial Year.** The Company’s accounting year starts on the first day of July of each year and ends on the last day of June of the following year.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze,

le huitième jour du mois de mai.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Rally Lux Holding Two S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61 rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1029 du 14 octobre 2004 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102 129 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 14 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1350 du 03 juin 2008.

L’assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Dr. Wolfgang ZETTEL, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Stefan LAMBERT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutatrice Madame Mélanie JACOBS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de l’exercice social de la Société.

2 Modification de l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution proposée.
3 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier jour de juillet de chaque année et s'achève le dernier jour de juin de l'année suivante.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé en outre que l'exercice social suivant qui a commencé le premier jour de janvier 2012 s'achèvera exceptionnellement le dernier jour de juin 2012.

Deuxième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société afin de refléter la résolution qui précède.

En conséquence, l'article QUATORZE (14) aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14. Exercice social.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et s'achève le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: W. ZETTEL, S. LAMBERT, M. JACOBS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mai 2012. Relation: EAC/2012/5983. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012060966/110.

(120085922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.340,62.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand twelve, on the eighteenth of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. IK Europa B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in 166, Amsteldijk, NL-1079 LH Amsterdam, The Netherlands;

2. Brialmont AB, having its registered office at Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Sweden;

3. Mr. Trygve Grindheim, residing at Flat 12A, Sloane Gate Mansions, D'Oyley Street London SW1X 9AG, United Kingdom;

4. Mr. Christopher Masek, residing at 7 Drayton Gardens, London, SW10 9RY, United Kingdom;

5. Mr. Mads Ryum Larsen, residing at South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, United Kingdom;

6. Mr. James Yates, residing at 36 Montague Road, Richmond, TW10 6JB, United Kingdom;

7. Mr. Kristiaan Nieuwenburg, residing at 92 Ifield Road, London, SW10 9AD, United Kingdom;

8. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, having its registered office at Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Germany;

9. Mr. Dan Soudry, residing at 4, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris; and

10. Stellaris AB, having its registered office at 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden.

Here represented by Ms. Elodie Duchêne, attorney at law, residing professionally at Luxembourg, acting by virtue of ten (10) proxies given in May 2012.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of “IK INVESTMENT PARTNERS Sàrl”, (formerly Industri Kapital Luxembourg Sàrl), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 31st, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of March 19th, 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 10 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 474 page 22724 of 23 February 2012.

That pursuant to a share redemption agreement dated 18 May 2012, the Company has redeemed five thousand seven hundred and five (5,705) class B preference shares representing all the issued class B preference shares issued by the Company.

All this having been declared, the appearing parties, holding 100% of the share capital of IK INVESTMENT PARTNERS Sàrl, (formerly Industri Kapital Luxembourg Sàrl), have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to withdraw all five thousand seven hundred and five (5,705) class B preference shares and to reduce accordingly the Company’s subscribed share capital in the amount of seventeen thousand eight hundred twenty-eight Euros thirteen Cents (EUR 17,828.13) in order to bring the Company’s subscribed capital from its current amount of one hundred seventy-eight thousand one hundred sixty-eight Euros seventy-five cents (EUR 178,168.75) to one hundred sixty thousand three hundred forty Euros sixty-two cents (EUR 160,340.62) by cancellation of these five thousand seven hundred and five (5,705) class B preference shares;

2. Modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company as a result of the capital reduction;

3. Amendment of the articles of association in order to eliminate the references to the class B preference shares; and

4. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the Company’s subscribed share capital by an amount of seventeen thousand eight hundred twenty-eight Euros thirteen Cents (EUR 17,828.13) in order to bring the Company’s subscribed share capital from its current amount of one hundred seventy-eight thousand one hundred sixty-eight Euros seventy-five cents (EUR 178,168.75) to one hundred sixty thousand three hundred forty Euros sixty-two cents (EUR 160,340.62) by cancellation of all the five thousand seven hundred and five (5,705) class B preference shares, having a par value of three point one hundred twenty-five Euros (EUR 3,125) each, held by the Company in its own portfolio.

Second resolution

Subsequently, the general meeting decides to amend article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital), that will read as follows.

“ **7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital.** The Company’s corporate capital is fixed at one hundred sixty thousand three hundred forty Euros sixty-two cents (EUR 160,340.62) represented by eleven thousand three hundred seventy-four (11,374) Class A Ordinary Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class C Preference Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class D Preference Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class E Preference Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class F Preference Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class G Preference Shares, five thousand seven hundred and five (5,705) Class H Preference Shares and five thousand seven hundred and five (5,705) Class I Preference Shares, all with a par value of three point one hundred twenty-five Euro (EUR 3.125) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit mai.

Pardevant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. IK Europa B.V., une société de droit de néerlandais, ayant son siège social à 166, Amsteldijk, NL-1079 LH Amsterdam, Pays-Bas;
2. Brialmont AB, ayant son siège social à Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Suède;
3. Monsieur Trygve Grindheim, demeurant à Appartement 12A, Sloane Gate Mansions, D'Oyley Street, Londres SW1X 9AG, Royaume Uni;
4. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;
5. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, Royaume Uni;
6. Monsieur James Yates, demeurant à 36 Montague Road, Richmond, TW10 6JB, Royaume Uni;
7. Monsieur Kristiaan Nieuwenburg, demeurant à 92 Ifield Road, Londres, SW10 9AD, Royaume Uni;
8. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, ayant son siège social à Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Allemagne;
9. Monsieur Dan Soudry, demeurant au 4, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris; et
10. Stellaris AB, ayant son siège social au 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden.

Ici représentés par Melle Elodie Duchêne, Avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu de dix (10) procurations datées de mai 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de «IK INVESTMENT PARTNERS Sàrl», (anciennement Industri Kapital Luxembourg Sàrl), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire Joseph Elvinger, le 10 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 474 page 22724 du 23 février 2012.

Que suivant un contrat de rachat de parts sociales daté du 18 mai 2012, la Société a racheté cinq mille sept cent cinq (5.705) parts sociales Préférentielles de classe B, représentant toutes les parts sociales préférentielles de classe B émises par la Société. Les comparants détenant 100% du capital social de IK INVESTMENT PARTNERS Sàrl, (anciennement Industri Kapital Luxembourg Sàrl), ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de retirer toutes les cinq mille sept cent cinq (5.705) parts sociales préférentielles de classe B et de réduire en conséquence le capital souscrit de la société d'un montant de dix-sept mille huit cent vingt-huit Euros treize cents (EUR 17.828,13) de façon à ramener le capital souscrit de cent soixante-dix-huit mille cent soixante-huit Euros soixante-quinze cents (EUR 178.168,75) à cent soixante mille trois cent quarante Euros soixante-deux (EUR 160.340,62) par annulation des cinq mille sept cent cinq (5.705) parts sociales préférentielles de classe B.

2. Modification de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société suite à la réduction du capital social;

3. Modification des statuts de la Société afin d'éliminer les références aux parts sociales préférentielles de la classe B;

et

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de dix-sept mille huit cent vingt-huit Euros treize cents (EUR 17.828,13) de façon à ramener le capital souscrit de cent soixante-dix-huit mille cent soixante-huit Euros soixante-quinze cents (EUR 178.168,75) à cent soixante mille trois cent quarante Euros soixante-deux cents (EUR 160.340,62) par annulation des cinq mille sept cent cinq (5.705) parts sociales préférentielles de classe B d'une valeur nominale de trois Euros cent vingt-cinq cents (EUR 3.125) chacune, détenues en nom propre par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 7.1 des statuts (Capital souscrit et libéré), qui se lira comme suit:

« **7.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à cent soixante mille trois cent quarante Euros soixante-deux cents (EUR 160,340.62) représenté par onze mille trois cent soixante-quatorze (11.374) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et cinq mille sept cent cinq (5.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, chacune ayant une valeur nominale de trois Euros et cent vingt-cinq Cent (EUR 3,125) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est estimé à environ mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Duchêne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mai 2012. Relation:LAC/2012/23230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012061395/167.

(120086788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

European Value Partners SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 154.395.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} juin 2012 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Mark Bole, Léon Kirch et Tom Stubbe Olsen en tant que membres du conseil d'administration de European Value Partners SICAV-SIF.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- M. Mark Bole
534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- M. Léon Kirch
534, rue de Neudorf, L -2220 Luxembourg
- M. Tom Stubbe Olsen
Dufourstrasse, 5, CH-8702 Zollikon - Zürich

KPMG Luxembourg S.à r.l., sise au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, anciennement KPMG Audit S.à r.l., a été élu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012063716/25.

(120090885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Red Ground S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4960 Clemency, 16, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 142.466.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25/05/2012.

Pour RED GROUND S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2012060975/12.

(120086086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

REKP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6660 Born, 15, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 168.933.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf.

Den sechzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Peter KOCH, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Im Moehn 43.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet REKP S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Groß- und Einzelhandel mit und von Kleidern, Textilien, Lederwaren, Schuhen, Bekleidung Modezubehör, Schmuck, sowie sämtlichen Waren und Materialien der Bekleidungsbranche.

Die Gesellschaft kann sowohl Geschäfte als auch Internethandel betreiben.

Es ist der Gesellschaft gestattet in vorbenannten Bereichen, Gutachten zu erstellen und als Gutachter zu agieren.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonst wie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mompach.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft desweiteren gestattet Niederlassungen, Büros, Zweigstellen oder Vertretungen durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung oder der Gesellschafter sowohl im In- als auch im Ausland zu errichten.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (€ 12.500,-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), alle zugeteilt Herrn Peter KOCH, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Im Moehn 43.

Die Anteile sind unteilbar und unpfändbar.

Art. 6. Die Anteilabtretung durch den alleinigen Gesellschafter ist frei. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern, im Rahmen der jeweils gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Anteilübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. In jedem Fall sind die anderen Gesellschafter im Verhältnis der von Ihnen gehaltenen Anteile vorkaufsberechtigt.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, außer wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Jede Anteilübertragung an Nichtgesellschafter unterliegt ferner einem Vorzugsrecht zu Gunsten der anderen Gesellschafter.

Im Falle, dass die Parteien keine Einigkeit über den zwischen ihnen zu zahlenden Preis erzielen, wird, gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf Basis der letzten drei Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Zählt die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre, wird der Wert auf Grund der Bilanz(en) der bestehenden Geschäftsjahre bewertet.

Sollte bei einem oder mehreren Gesellschaftern die eine juristische Person sind, die wirtschaftlichen Nutznießer oder Berechtigten in einer Weise ändern, die den jetzigen wirtschaftlichen Nutznießern oder Berechtigten weniger als einundfünfzig (51%) Prozent der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit einer Veräußerung der Gesellschaftsanteile im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt.

Diese Veränderung muss der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern wie oben beschrieben mitgeteilt werden. Die Bestimmungen der Abschnitte zwei bis fünf sind anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Gesellschafter oder durch die Generalversammlung aller Gesellschafter, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer.

Es ist dem oder den Geschäftsführer gestattet Vollmachten auszustellen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Sie kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters, oder, im Falle von mehreren Gesellschaftern, durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, aufgelöst werden.

In diesem Falle wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Anteilhaber oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Anteilhaber oder die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf ein tausend Euro (€ 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-6660 Born, 15, Duerfstrooss.
- 2.- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgelegt.
- 3.- Zum Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Peter KOCH, Geschäftsführer, geboren in Trier (Deutschland), am 20. Dezember 1965, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Im Moehn 43.

4.- Die Gesellschaft wird in allen Bereichen rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet und vertreten.

Es ist desweiterem dem Geschäftsführer gestattet Bankkonten zu eröffnen respektive zu schließen, Hypotheken zu geben oder entgegen zu nehmen, Garantien zu stellen oder entgegen zu nehmen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. KOCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mai 2012. Relation: ECH/2012/847. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 24. Mai 2012.

Référence de publication: 2012060976/121.

(120085666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

SplitArt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 153.129.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060995/10.

(120085588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

V.G. NAILS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 70.158.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 mai 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

V.G. NAILS. s.à r.l., dont le siège social à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies, a été dénoncé en date du 23 février 2001.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Julie Zens, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 juin 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Julie Zens

Le liquidateur

Référence de publication: 2012061157/19.

(120086321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Balta Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.168.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2012

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Johan BLAUWBLOMME

Monsieur Patrick Verbrugge,

Dimacor BVBA, représentée par Monsieur Carl Verstraelen

Monsieur Lambert Schroeder,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS Luxembourg

10A, rue Henri M. Schnadt

L-2530 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Pour la société BALTA REINSURANCE

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012064284/26.

(120090924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Resto Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 90.376.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060977/9.

(120085829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

RJ Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.015.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales signé en date du 27 avril 2012:

- que les deux mille (2.000) parts sociales ordinaires et les dix-huit mille (18.000) certificats de parts sociales préférentielles de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont désormais détenues par Simon Fiduciaria S.p.A., ayant son siège social Via del Carmine 10, 10122 Turin, Italie.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060978/16.

(120086236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

PERE Invest, Pan European Real Estate Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 111.271.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE VINGT-CINQ MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée «Pan European Real Estate Invest S.A.», en abrégé «PERE Invest» (la «Société»), société anonyme en liquidation, établie et ayant son siège social au 10, rue de Vianden, L-2680, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 111.271, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 27 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 30 janvier 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Anja Holz, en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 587 du 12 avril 2007.

La société a été dissoute et mise en liquidation en vertu d'un acte du Maître Cosita DELVAUX, notaire soussignée, en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 43 du 6 janvier 2012.

L'assemblée est présidée par M^e Nicolas Thieltgen avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Nicolas Bernardy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aurélien Cheppe, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents ou par leurs mandataires ou représentants et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie la notaire soussignée d'acter:

I.- Compte tenu des constatations, telles que retenues dans les annexes I-III annexées aux présentes, Monsieur René Hanot n'a pas été admis à l'assemblée.

II.- Il résulte de la liste de présence annexée au présent acte que cent soixante actions (160) sur trois cent vingt actions (320) représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Soumission et approbation du rapport du liquidateur ainsi que des comptes de liquidation

2. Soumission et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;

3. Décharge au liquidateur;
4. Clôture de la liquidation et distribution du produit net de liquidation;
5. Décision de conserver les comptes et les livres sociaux de la Société pendant 5 ans au siège de la Société;
6. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire (l'«assemblée»), après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 107.093), nommée liquidateur, a fait son rapport, et a présenté les comptes de la liquidation, lesquels rapport et comptes sont approuvés par l'assemblée.

Deuxième résolution

La société International Corporate Advisory & Accounting Services S.A. (En abrégé: ICAAS), établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 166.021), nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs et décharge est donnée aux membres du bureau.

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions au moment de la mise en liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société dénommée «Pan European Real Estate Invest S.A.», en liquidation», en abrégé «PERE Invest», qui cessera d'exister.

L'assemblée décide la distribution du boni de liquidation aux actionnaires et le dépôt auprès de la Caisse de Consignation du Luxembourg de n'importe quelle somme de la liquidation non distribuée aux actionnaires suivant le rapport du liquidateur.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de la notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: N. THIELTGEN, N. BERNARDY, A. CHEPPE, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 31 mai 2012. Relation: RED/2012/718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} juin 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012064555/83.

(120091025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

RMRE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.025.

En date du 26 mars 2012, PALACE INVEST S.À R.L., société à responsabilité limitée au capital de EUR 320,000, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140274 a transféré mille deux cent quarante huit (1,248) parts sociales qu'elle

détenait dans la Société à COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TRADING ET CONSULTING en abrégé "CITC", société à responsabilité limitée au capital de EUR 12,500, établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109874.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060979/16.

(120085559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

ROBUST, Rules Orchestrator for Your Business Trunk Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.598.

Il résulte de cessions de parts sociales intervenues que le capital est désormais détenu comme suit:

- M. Benoît SOUGNE, consultant IT, demeurant à B-4920 Aywaille, 18C, Ernonheid-Village, 75 parts sociales (soit 75 % du capital)

- M. Pierre-Jean L'HOTE, Consultant IT demeurant à L-2514 Luxembourg, 13, rue Jean-Pierre Sauvage, détient 25 parts sociales (soit 25 % du capital)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Benoît SOUGNE

Gérant

Référence de publication: 2012060980/16.

(120086030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

2M Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.134.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22 mai 2012 les résolutions suivantes:

- Renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs David LA MENDOLA, administrateur de société, né à Metz (France) le 23 juin 1973, demeurant 2, Brekelter, L-5495 Wintrange; Richard Turner, réviseur d'entreprises, né à Bloemfontein (Afrique du Sud) le 10 décembre 1939, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grande Rue et de la société WESTA MANAGEMENT INC, immatriculé au Registrar of International Business Companies sous le numéro 56.682, dont le siège social est situé au 60, Marquet Square, Belize-City, Belize

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2018.

- Renouvellement du mandat d'administrateur délégué de Monsieur David LA MENDOLA, administrateur de société, né à Metz (France) le 23 juin 1973, demeurant 2, Brekelter, L-5495 Wintrange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2013.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l.

Référence de publication: 2012061701/22.

(120087228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

RP Residential Assembly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060986/9.

(120086335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Sensient Technologies Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060989/9.

(120085892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Promotions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5254 Sandweiler, 31, rue Batty Weber.
R.C.S. Luxembourg B 33.795.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire Annuelle du 4 juin 2012

Les actionnaires de la société PROMOTIONS LUXEMBOURG S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2012, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Madame Ernestine Conrardy, sans état, demeurant à L-5254 Sandweiler, 31, rue Batty Weber, (administrateur + présidente du conseil d'administration)
- Monsieur Antoine Conrardy, ingénieur-technicien, demeurant à L-5254 Sandweiler, 31, rue Batty Weber, (administrateur)
- Madame Pascale Detail, administrateur, demeurant à L-5254 Sandweiler, 31, rue Batty Weber, (administrateur)

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur délégué de Madame Ernestine Conrardy, susvisée, étant également arrivé à échéance, l'assemblée générale décide de ne pas renouveler son mandat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer

- Monsieur Antoine Conrardy, ingénieur-technicien, demeurant à L-5254 Sandweiler, 31, rue Batty Weber, au poste d'administrateur délégué pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Madame Ernestine Conrardy, sans état, demeurant à L-5254 Sandweiler, 31, rue Batty Weber,
- Monsieur Antoine Conrardy, ingénieur-technicien, demeurant à L-5254 Sandweiler, 31, rue Batty Weber, (administrateur-délégué)
- Madame Pascale Detail, administrateur, demeurant à L-5254 Sandweiler, 31, rue Batty Weber.

Le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme.

Sandweiler, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012064581/36.

(120091083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Serbia BroadBand S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.728.250,00.

R.C.S. Luxembourg B 87.372.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, telle qu'amendée, Citco C&T (Luxembourg) S.A. porte à la connaissance du public le fait que la convention de domiciliation conclue le 30 avril 2002 pour une durée indéterminée entre Serbia BroadBand S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.87.372 et capital social de USD2.728.250, et Citco (Luxembourg) S.A. (aux droits de laquelle est venue Citco C&T (Luxembourg) S.A. suite à la scission de Citco (Luxembourg) S.A en date du 30 juin 2008) a été dénoncée avec effet immédiat le 13 février 2012.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2012.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012060990/17.

(120085932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Simon Ivanhoe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 151.823.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012060993/11.

(120085624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Black Grafton Invest 1 S.C., Société Civile.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.412.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Black Grafton S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 22, Grand-rue L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.245, holder of 9,999 shares,

and

PWREF I Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,000,000.-, having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.917, holder of 1 share,

being all the shareholders of Black Grafton 1 S.C., a société civile incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number E 4.412 (the "Company"),

here represented by Ghizlane Gryp, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on May 2012.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the notary to state:

I. -That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the corporate purpose of the Company in order to include a second paragraph to the corporate purpose clause which shall be read as follows:

"The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.";

2. Subsequent amendment of Article 2 of the Company's articles of association;

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolves to amend the corporate purpose of the Company in order to include a second paragraph to the corporate purpose clause which shall be read as follows:

“The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.”

Second Resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 2 of the Articles is amended and shall now read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies (including, but not limited to, in SPPICAV-société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any activities, excluding any commercial activities, and operations which it may deem useful in accomplishment of its purpose.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Black Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.245, détenteur de 9.999 parts sociales,

et

PWREF I Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, avec un capital social de EUR 2.000.000,-, ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.917, détenteur d'1 part sociale,

étant tous les associés de Black Grafton Invest 1 S.C., a société civile constituée et existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4.412 (la "Société").

ici représentés par Ghizlane Gryp, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en mai 2012.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de déclarer:

I. – Que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société afin d'inclure un deuxième paragraphe à la clause relative à l'objet social le paragraphe, rédigé comme suit:

«La Société peut également garantir, se porter garant, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou tout droit de toute nature ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»;

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décide de modifier l'objet social de la Société afin d'inclure en tant qu'alinéa 2 de la clause d'objet social le paragraphe suivant:

«La Société peut également garantir, se porter garant, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou tout droit de toute nature ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»

Seconde Résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 2 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (y compris, mais non limité, dans des SPPICAV-société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, se porter garant, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou tout droit de toute nature ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités et/ou opérations estimées utiles pour l'accomplissement de son objet à l'exclusion de toute activité commerciale."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. GRYP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 mai 2012. Relation: LAC/2012/24509. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 04 juin 2012.

Référence de publication: 2012064289/134.

(120090994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Sunrise Communications Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.672.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires le mandat de tous les Administrateurs ci-dessous est prolongé pour une période d'un an avec effet au 19 juillet 2011:

- Emanuela Brero, domicile professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Bénédicte Moens-Colleaux, domicile professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Siddharth Patel, domicile professionnellement à 111, Stand, WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni;
- Lorne Somerville, domicile professionnellement à 111, Stand, WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060996/16.

(120085939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Sunrise Communications International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.748.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires le mandat de tous les Administrateurs ci-dessous est prolongé pour une période d'un an avec effet au 19 juillet 2011:

- Emanuela Brero, domicile professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Bénédicte Moens-Colleaux, domicile professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Siddharth Patel, domicile professionnellement à 111, Stand, WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni;
- Lorne Somerville, domicile professionnellement à 111, Stand, WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060997/16.

(120085938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 58.803.

—
Le domiciliataire ALIB S.A. dénonce avec effet au 31/03/2012, le siège social de la société SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium S.A. RC Luxembourg B 58803 à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

ALIB S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012061001/10.

(120085950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Claytone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.045.

—
L'an deux mille douze, le quatorze mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire, résidant à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CLAYTONE INTERNATIONAL S.A.» (la Société), ayant son siège social à L-3394 Roeser, 33A Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68045, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 217 du 30 mars 1999.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés par actes du notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date des:

- 3 août 2001, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 73 du 15 janvier 2002, et
- 1^{er} septembre 2004, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1164 du 17 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Christophe Brault, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37A avenue J.F. Kennedy.

Le Président désigne comme secrétaire Madeleine Abinet, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37A avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monique Novais, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37A avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 1^{er} septembre 2011 et modification de la date de l'assemblée générale statutaire;

2. Modification des 2^{ème} et 3^{ème} alinéas de l'article 1 et du 1^{er} alinéa de l'article 10 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous le point 1. ci-dessus;

3. Modification de la durée de mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour la porter à six ans;

4. Modification du dernier alinéa de l'article 6 et du dernier alinéa de l'article 8 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous le point 3. ci-dessus;

5. Définition des pouvoirs des administrateurs de catégorie A et B dans les statuts, et autorisation à l'administrateur de catégorie B d'engager seul la société sans limite de montant;

6. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous le point 5. ci-dessus;

7. Modification de l'année sociale qui commencera le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre à compter de l'exercice 2012;

8. Modification de l'article 11 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous le point 7. ci-dessus;

9. Acceptation de la démission de Madame Fanny Louise SALKIND, administrateur de catégorie A; décharge;

10. Nomination, en remplacement de l'administrateur de catégorie A démissionnaire, de Madame Karine Vilret jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;

11. Modification de la durée du mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur André SALKIND et du mandat d'administrateur de catégorie A de Madame Brigitte CHEVALLIER SALKIND pour les porter à six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018; décharge;

12. Révocation du commissaire aux comptes en fonction avec effet immédiat; décharge;

13. Nomination en qualité de nouveau commissaire aux comptes, de la société INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS LLC, n° L9000023286, dont le siège social est situé 320, 85th Street, suite 14, Miami Beach, FL 33141, Etats-Unis, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les Actionnaires déclarent avoir dispensé le conseil d'administration de procéder aux formalités légales de convocation.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après quoi l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 1^{er} septembre 2011 et de fixer la date de l'assemblée générale statutaire au premier mardi du mois de juin.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence:

- le 2^{ème} alinéa de l'article 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

- Le 1^{er} alinéa de l'article 10 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale statutaire se réunit à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de porter la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes à six ans.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence:

- le dernier alinéa de l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La durée du mandat d'administrateur est de six ans.»

- Le dernier alinéa de l'article 8 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La durée du mandat de commissaire est de six ans.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de définir les pouvoirs des deux catégories d'administrateur comme suit:

- Administrateur de catégorie A: ne peut engager la société qu'en signant conjointement avec un autre administrateur.
- Administrateur de catégorie B: peut engager la société par sa seule signature, sans limite de montant.

Sixième résolution

L'assemblée décide:

- de modifier en conséquence l'avant-dernier alinéa de l'article 7 des statuts et de le remplacer par le texte suivant:
«Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie «A» et/ou «B» ou par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie «B» ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.»
- de supprimer le dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.
A titre transitoire l'exercice social 2012 commencera le 1 décembre 2011 et se terminera le 31 décembre 2012.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Fanny Louise SALKIND, Administrateur de catégorie A. Décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer au poste vacant d'administrateur de catégorie A Madame Karine Vilret, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37A avenue J.F. Kennedy, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier la durée du mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur André SALKIND et du mandat d'administrateur de catégorie A de Madame Brigitte CHEVALLIER SALKIND pour les porter à six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Décharge leur est donnée pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Douzième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur René R. Cillien. Décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Treizième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018, la société INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS LLC, n° L9000023286, dont le siège social est situé 320, 85th Street, suite 14, Miami Beach, FL 33141, Etats-Unis.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.400.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. BRAULT, M. ABINET, M. NOVAIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 mai 2012. Relation: RED/2012/649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 mai 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012061251/130.

(120086648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Swiss Alpha, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.588.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 02. Mai 2012.

Swiss Alpha, SICAV

Unterschriften

Référence de publication: 2012060998/12.

(120085635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Sagres Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.670.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 mai 2012 que le siège social de la société a été transféré au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012061000/13.

(120085709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.420,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 mai 2012

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012061357/19.

(120086581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Scarlett S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7224 Walferdange, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 156.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061006/10.

(120086052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Sereno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012061007/10.

(120085759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Sermatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 8, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 111.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061008/9.

(120085683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

2PM Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.774.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013:

- Monsieur Marc-André Bechet,
- Monsieur Luc Paindavoine,
- Monsieur Jean-Luc Neyens,
- Monsieur Rony Gyselincq,
- Monsieur Louis Legrand.

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l. (anciennement KPMG Audit S.à.r.l., Luxembourg), avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Pour 2 PM Investment SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012064198/25.

(120090702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Sharewood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.612.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012061011/13.

(120086249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Terryglas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.790.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 22 mai 2012:

1. que la démission de M. Ivo Hemelraad en tant que gérant de classe A de la Société est acceptée;
2. que M. Giovanni La Forgia avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe A de la Société et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012061028/15.

(120086038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

SOF-VII Asian Hotel Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012061014/10.

(120085768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

VOD-K, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 167.746.

L'an deux mil douze, le sept mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VOD-K" (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 19 mars 2012, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire, Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, Dirigeant d'entreprise, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de QUATRE MILLE CENT QUARANTE EUROS (4.140,- EUR) pour le porter de son montant actuel de CENT TRENTE-TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS (133.860,- EUR) à CENT TRENTE HUIT MILLE EUROS (138.000,- EUR) par l'émission de TROIS MILLE (3.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération en numéraire incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de TROIS CENT SIX MILLE SIX CENT VINGT EUROS (306.620, EUR) par

- Monsieur Maurice DIJOLS: 1.500 actions
 - Monsieur Antonio CAMPO: 1.500 actions,
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE MILLE CENT QUARANTE EUROS (4.140,- EUR) pour le porter de son montant actuel de CENT TRENTE-TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS (133.860,- EUR) à CENT TRENTE HUIT MILLE EUROS (138.000,- EUR) par l'émission de TROIS MILLE (3.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

Monsieur Maurice DIJOLS, employé, demeurant à 12 Campden Hill Court, Campden Hill Road W8 7HX Londres (Royaume Uni),

représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mai 2012,

lequel déclare souscrire MILLE CINQ CENTS (1.500) actions nouvelles.

Monsieur Antonio CAMPO, employé, demeurant à 85 rua Malibu Bld Apto 1502 Barra da Tijuca Rio de Janeiro (Brésil), représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2012,

lequel déclare souscrire MILLE CINQ CENTS (1.500) actions nouvelles.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de TROIS CENT SIX MILLE SIX CENT VINGT EUROS (306.620,- EUR) pour un montant total de TROIS CENT DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (310.760,- EUR).

Le montant total de TROIS CENT DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (310.760,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT TRENTE HUIT MILLE EUROS (138.000,- EUR) représenté par CENT MILLE (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE SEPT CENTS EUROS (1.700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, F. CIPOLLETTI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mai 2012. Relation: LAC/2012/21474. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012064183/86.

(120090644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

SOMALRE, Société de Réassurance Tarkett, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.313.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 23 mai 2012

- L'Assemblée reconduit Mazars en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012061016/12.

(120085429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Studio 128 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4812 Rodange, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 75.139.

—
Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.05.2012.

Référence de publication: 2012061020/10.

(120085730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

C.R.B. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.445.

—
Le Bilan au 30.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061222/10.

(120086896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

T.S.R. (Time Share Renting) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.901.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012061023/10.

(120086091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.
